****

**Note de cadrage du GPDS**

**Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire**

« Pour faire reculer le phénomène du décrochage, il convient de répondre à un double impératif : développer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs et prévenir en amont les risques de décrochage. L’ensemble des personnels des collèges, des lycées et des CIO doivent être sensibilisés à leur rôle déterminant pour favoriser la persévérance scolaire et le bien-être à l’école. Il s’agit de redonner aux élèves les plus en difficultés le goût de l’école et de mieux les accompagner dans la préparation de leurs choix en matière d’orientation, en leur proposant éventuellement un tutorat. Les enseignants devront être mieux associés au repérage des signes annonciateurs du décrochage, notamment l’absentéisme. »

Circulaire n° 2013-060 du 10-4-2013 MEN-DGESCO

**INTRODUCTION**

L’abandon scolaire est un facteur important d’exclusion sociale et professionnelle. Il doit être prévenu à toutes les étapes de la scolarité et nécessite la mobilisation de l’ensemble de la communauté éducative. Il s’agit d’une priorité nationale et académique.

**Pour favoriser une prise en charge précoce, des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) sont mis en place dans chaque établissement d’enseignement secondaire.** Ils permettent d’assurer une veille attentive et concertée tout au long du parcours de l’élève, de son arrivée dans l’établissement et jusqu’à un an après sa sortie.

**DEFINITION**

Le **décrochage scolaire** est défini comme un *« processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du ministère de l'éducation nationale, formation relevant du ministère de l'agriculture, jeune sous statut d'apprentissage »*. Il est *« la résultante d'un processus qui s'est amorcé bien souvent en amont pour de multiples raisons qui s'inscrivent dans une histoire personnelle, familiale, psychologique ou sociale » (source site du ministère de l’éducation nationale)*.

**LES SIGNES DE DECROCHAGE**

Les populations concernées par le décrochage sont relativement hétérogènes. Le décrochage touche ainsi à des degrés divers, des jeunes provenant de l’ensemble des catégories socioprofessionnelles, de structures familiales et d’origines nationales différentes. Il s’agit d'un **processus multifactoriel, complexe, comportant des facteurs externes et internes qui interagissent entre eux**.

Sans méconnaître et minimiser les autres causes externes au système éducatif, le décrochage scolaire est un phénomène qui traduit un échec de l’école et dont les conséquences économiques et sociales sont très lourdes. Les effets pour celui ou celle qui en est victime sont particulièrement destructeurs (manque de confiance et mésestime de soi, stigmatisation et marginalisation, etc.). Le processus commence très tôt et peut parfois prendre racine dès l’école primaire.

Loin d'être exhaustifs, les indicateurs peuvent néanmoins être regroupés comme suit :

- **les indicateurs liés aux apprentissages** : difficultés à organiser et à gérer son travail personnel en classe et à la maison, baisse de concentration, manque ou perte de motivation, chute des résultats scolaires, devoirs non-faits ;

- **les indicateurs liés au parcours scolaire** : redoublement, orientation non choisie, multiplicité des établissements scolaires fréquentés, déménagements successifs etc. ;

- **les indicateurs liés au comportement** : retards, absentéisme (perlé, récurrent...), trouble de la sociabilité (plus envie de fréquenter le CDI, les clubs), stratégies d’évitement, agressivité, exclusions de cours, indiscipline (sanctions et punitions), violence ;

- **les indicateurs liés à l’équilibre personnel** : manque de confiance en soi, perte d’estime, image de soi dégradée, troubles relationnels (repli sur soi, état dépressif, sentiment d’être incompris.e, sentiment d’injustice), consommation de drogue ou alcool.

Ces différents signes qui sont souvent associés doivent alerter. Mais aucun en soi ne permet de prédire le décrochage à coup sûr car celui-ci intervient le plus souvent à l’issue d’un processus complexe et difficile à repérer, avec des signes diffus. **C’est pourquoi, il nécessite une vigilance de toutes et tous et une mobilisation générale : équipe enseignante, personnels de vie scolaire, équipe médico-sociale, parents, etc.**

**LE GROUPE DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE**

**Mis en place par la circulaire n°2013-035 du 29-3-2013,** le GPDS est une instance multi-catégorielle interne à l’EPLE chargée de la mise en œuvre du volet *Prévention du décrochage* du projet d’établissement. Il coordonne le repérage des jeunes en situation de décrochage, le suivi de l’absentéisme et la mise en place des actions de prévention.

Chaque établissement construit son propre GPDS en fonction de son environnement, ses élèves, ses équipes, etc. Il n’existe pas de modèle unique de GPDS. L’objectif de la présente note est de proposer un cadre commun.

1. **Principes**

Placé sous l'autorité du chef d'établissement, le GPDS constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l’Éducation Nationale au sein de chaque établissement scolaire.

Ce groupe ressource se veut un **dispositif permanent de prévention et de traitement du décrochage**, assurant le repérage et la prise en charge des jeunes présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. Le GPDS associe **l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement** pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés.

Il est inscrit dans l'action des réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) et assure également une sensibilisation de l'ensemble des personnels à la prévention du décrochage scolaire, en mettant en exergue le rôle et la place de chacun et chacune dans ce processus.

Les parents, surtout les plus éloignés de la culture scolaire, doivent être placés au centre des actions de prévention. Le renforcement des liens entre ces derniers et l’institution scolaire constitue un des facteurs favorisant la prévention de l’absentéisme et du décrochage. **L'adhésion des élèves et des familles** constitue un axe fort du travail du GPDS. La confiance avec l'élève et la famille se construit dans le respect des engagements pris.

D’autre part, la confidentialité des informations échangées pour la compréhension des situations doit être scrupuleusement respectée. Elle ne doit cependant pas constituer un frein au fonctionnement du GPDS et de ce fait, à une prise en charge efficace des jeunes concernés. **La confidentialité envers l’élève et sa famille, la recherche de leur participation et de leur adhésion au processus de diagnostic, ainsi qu’à la définition des modalités d’accompagnement proposées, doivent être respectées**.

Si l’école doit d’abord être son propre recours et mobiliser au mieux toutes ses ressources internes, elle doit s’entourer de **partenaires externes** permettant la mise en œuvre de réponses adaptées à la problématique des élèves repéré.e.s. En cas de difficultés dans la prise en charge et dans le suivi internes, il peut devenir nécessaire de faire appel à des intervenant.e.s extérieur.e.s (associations, services sociaux, services éducatifs...). Il ne saurait être question d’externaliser totalement la prise en charge. Le fait de proposer à un.e élève d'être accompagné.e par des partenaires externes ne signifie pas que l’élève n’est plus scolarisé.e et qu'il ou elle ne relève plus du GPDS. Au contraire il s'agit de prolonger les alliances internes à des alliances éducatives externes répondant aux besoins d'accompagnement des jeunes, s'appuyant sur des compétences spécifiques et complémentaires à celle de la communauté éducative.

1. **Profil des élèves concernés**

**L’ensemble des élèves** des établissements scolaires est concerné, et plus particulièrement celles et ceux qui éprouvent de réelles difficultés d’adaptation, d’intégration, obtiennent de faibles résultats, peinent à trouver un terrain de stage pour leur PFMP....

Même s’il semble difficile de dresser un « portrait-type » de l’élève décrocheur.euse, **trois profils différents** sont identifiés dans la Mallette GPDS de Créteil :

¬ Les élèves en risque de décrochage : quelques premiers signaux peuvent alerter les équipes éducatives et inciter à la vigilance.

¬ Les élèves qui donnent les premiers signes réels de décrochage : tous les « signaux » ne sont pas nécessairement activés mais ils sont suffisamment manifestes pour qu’une intervention soit nécessaire, notamment s’ils s’associent à un absentéisme « perlé ». La situation peut être identifiée à tout moment de l’année scolaire.

¬ Les élèves pour lesquel.le.s le processus est engagé de longue date, et pour lesquel.le.s on cumule les indices, dont éventuellement un absentéisme déjà lourd. Ces élèves sont le plus souvent repérables dès la rentrée scolaire.

1. **Objectifs du GPDS**

Le GPDS a pour objectifs majeurs de **sécuriser les parcours des élèves** pour les maintenir dans un parcours de formation diplômant afin de **prévenir et limiter les sorties prématurées** du système éducatif sans qualification et sans diplôme, et de **réduire l'absentéisme**.

Le GPDS a pour missions :

¬ d’identifier, recenser et prendre en charge l’ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivé.e.s, absentéistes et/ou en situation de rupture scolaire ;

¬ de proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d’un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d’aide à l’insertion sociale et professionnelle ;

¬ de faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE.

1. **Points de vigilance**

Il est important de rappeler qu’**être en difficulté scolaire ne signifie pas être décrocheur.euse** : certain.e.s élèves ayant de graves difficultés scolaires s’accrochent à leur scolarité. De fait, les seuls indicateurs de difficulté scolaire sont insuffisants et relèvent des responsabilités classiques des équipes pédagogiques.

**Le GPDS n'est pas l'affaire d'un spécialiste**, mais bien de **l'ensemble des acteurs de l'établissement**. Il ne doit pas être perçu comme une instance à part mais bien en articulation avec les autres instances. Il doit rester centré sur la problématique du décrochage et non évoquer des difficultés interrelationnelles ou interprofessionnelles entre personnels de l'établissement. Le GPDS n'est pas le lieu où l'on considère des mesures disciplinaires ou de rappel à la règle. **L'action du GPDS ne doit pas se limiter à une proposition de réorientation systématique des élèves**.

Aucune liste des élèves pris.es en charge par le GPDS ne doit rester à disposition ou à la vue de tous.

**Il faut veiller à ne pas stigmatiser certain.e.s élèves ou certaines classes.**

1. **Composition du GPDS**

Le chef d'établissement pilote le GPDS. Lorsqu'un référent décrochage scolaire (RDS) est nommé par le chef d'établissement, il coordonne les actions du GPDS, assure le lien avec les équipes et s’assure de la mise en œuvre des mesures préconisées par le GPDS. Il participe à l’élaboration du diagnostic et du suivi des actions. **Le RDS ne peut en aucun cas être l’unique responsable de la mise en œuvre des solutions proposées ni l’unique référent de l’ensemble des élèves accompagnés.**

Tous les personnels de l’établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. La représentation de toutes les fonctions est essentielle pour mieux comprendre les difficultés des élèves. En effet, les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et la mise en place des réponses les mieux adaptées. Le GPDS est un levier pour créer **une prise en charge collective** de la prévention du décrochage au sein de l’établissement. De composition variable, le GPDS doit mobiliser toutes les compétences :

- personnels de direction,

- personnels médico-sociaux,

- CPE,

- psychologue de l'éducation nationale,

- RDS,

- enseignants/enseignantes (plus particulièrement les professeurs principaux),

- DDPFT,

- coordonnateur/coordinatrice MLDS (pour expertise).

1. **Activités et outils du GPDS**

Le GPDS définit sa propre organisation. Il établit le calendrier annuel de réunions communiqué à l’ensemble de la communauté éducative, fixe l’ordre du jour, désigne les acteurs sollicités dans le cas de problématique spécifique.

Le GPDS assure également :

- la **mise en place d’outils** d’identification des élèves, de diagnostic des situations et de suivi de la prise en charge,

- le **processus** de recueil et de transmission des informations,

- l’**analyse** de la situation de l’élève repéré.e, la **mise en place et suivi des actions** de remédiation et d’accompagnement, la mobilisation des ressources adaptées et le réajustement des parcours proposés le cas échéant,

- la constitution d'un **tableau de bord des élèves pris en charge** (réponses proposées et décisions prises, résultats observés).

Le GPDS se charge également de la **communication à l’interne** de l’établissement autour du GPDS**,** de la **communication vis-à-vis des élèves et de leur famille** et de la **réalisation d’un bilan annuel** de l’activité menée ainsi que de sa transmission aux acteurs impliqués et aux institutions concernées.

Différents types d’**actions** peuvent être mises en place :

**-** travail sur l’estime de soi, la confiance en soi et le bien-être,

**-** aide spécifique dans le cadre de l’Accompagnement Personnalisé,

**-** tutorat,

**-** soutien par les professeurs et/ou les assistants pédagogiques,

**-** accompagnement individuel à la réflexion sur le projet professionnel et personnel,

**-** mise en place de modalités d’accompagnement alternatives en sollicitant parfois des partenaires externes (parrainage, etc.), PAFI, alliances éducatives,

**-** stages d'observation dans d’autres filières et accompagnement à la réorientation, y compris vers d’autres établissements (l'accompagnement inter-établissements doit être nécessairement mise en place au même titre qu'un retour en scolarité quel que soit le moment de l'année),

**-** aide à la recherche de contrats en alternance

- etc...

1. **Recommandations de fonctionnement**

a. Inscrire le GPDS dans le projet d’établissement

Le projet d'établissement définit, au niveau de l'EPLE, les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux, ainsi que du projet académique. Inscrit dans le cadre de l'autonomie des EPLE, il exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement.

Le GPDS constitue un outil majeur de la politique éducative au service de l'ensemble des élèves. L’inscrire dans le projet d'établissement permettra non seulement de **formaliser ses objectifs et son fonctionnement** mais aussi de **le légitimer et le pérenniser**. Cela assurera également la mobilisation de l’ensemble des professionnels autour de la prévention du décrochage scolaire. Le GPDS fera l'objet d'une présentation de ses actions et des résultats obtenus au conseil d'administration.

b. Evaluer le GPDS

**Il ne s’agit pas d’évaluer les membres du GPDS mais le fonctionnement et l’action de celui-ci.** Il est important d’effectuer une **évaluation quantitative et qualitative**. A cet effet, e module SIECLE Décrochage- suivi de l'élève permet une certaine mesure de l'activité du GPDS.

Outre l’analyse des chiffres (nombre d’élèves signalé.e.s, nombre d’élèves suivi.e.s par le GPDS, etc.) et des éventuels partenariats, des questionnaires à l’attention des membres du GPDS et des élèves apporteront un éclairage quant au fonctionnement du GPDS et fourniront des pistes d’amélioration.

Le bilan annuel ainsi réalisé pourra être transmis au conseil d’administration et pourra être communiqué dans le cadre de l’animation du réseau FOQUALE ou même celui de la PSAD.

c. Construire un protocole

Comme indiqué précédemment, il est indispensable de sensibiliser l’ensemble des personnels à la prévention du décrochage, de réaffirmer qu’elle est **l’affaire de tous** et non pas un domaine réservé à l’équipe de la vie scolaire et médico-sociale.

Tout comme l’existence et les missions du GPDS, **la procédure de signalement et de traitement doit être claire et connue de tous**. Il est donc indispensable de communiquer à l’interne autour du GPDS. Des présentations lors de la pré-rentrée (rôle du GPDS) et en fin d’année (bilan) seront complétées par une information régulière auprès des enseignants et enseignantes de l’établissement.

Les familles et les élèves doivent également être informés de l’existence et du rôle du GPDS (plaquette, note d’information, réunions, affichage, etc.).

Le GPDS mettra en place et communiquera à l’ensemble du personnel un **protocole** présentant les différentes phases de la prise en charge (repérage, signalement, traitement du dossier et suivi) et les outils.

**Le repérage, lequel suppose une attention et une réaction aux signes précoces du décrochage, est donc une action essentielle. Il s’inscrit dans une démarche de prévention associant l’ensemble des acteurs institutionnels. L’articulation du GPDS avec les autres instances que sont le CESC, le conseil pédagogique, le conseil de la vie lycéenne, la commission éducative est primordiale pour conduire une action efficace.**